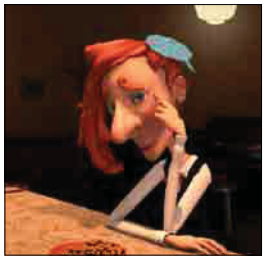

RAPPORT
ANNUEL 14-15

Table des matières

Notre Mission, nos valeurs et notre projet éducatif 4

Mot du président du conseil d'administration 5

Mot du directeur général 7

Réalisations au plan stratégique 9

Clientèle étudiante 22

Étoiles de la réussite 26

Code de déontologie 29

Photographie : Andrée-Anne Savoie, Virginie Tardif

NOTRE MISSION, NOS VALEURS ET NOTRE PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION

Recevant ses mandats de l'État et répondant à la volonté du milieu régional, le Cégep de Matane est un établissement public d'enseignement supérieur de l'ordre collégial, où cohabitent harmonieusement la formation préuniversitaire et la formation technique, tant en formation initiale qu'en formation continue.

La mission première est d'offrir, dans un environnement stimulant, une formation de grande qualité qui répond aux besoins de sa clientèle jeune et adulte et aux exigences changeantes de la société, dans une perspective d'accessibilité, de réussite éducative et d'éducation continue.

La mission complémentaire est d'agir comme pôle d'excellence de la recherche et du développement en support au milieu et à la région, aux plans culturel, socioéconomique, scientifique, technologique et environnemental, dans une perspective de développement régional.

NOS VALEURS

Au sein de notre organisation, il importe de partager un certain nombre de valeurs servant de référence dans la manière d'assumer collectivement la mission. Puisées dans notre culture institutionnelle et adaptées aux préoccupations majeures d'aujourd'hui, voici les valeurs portées par le Plan stratégique 2009-2014 et devant inspirer la conduite des actions de tout un chacun au sein de l'organisation.

L'engagement

Cette valeur fait référence à l'attitude et à l'action de chaque membre du personnel qui met sa pensée, son énergie et sa profession au service de la mission et de la cause éducative au sein de l'organisation. L'engagement est à la fois moral et formel; il transparaît dans les interventions auprès de la clientèle et dans l'implication avec les autres collaborateurs.

La créativité

Cette valeur fait référence à la capacité de produire ou de faire apparaître des liens ou des modes d'organisation originaux et féconds. Elle fait appel au désir de chercher de nouvelles avenues et découvrir de nouvelles pistes, ce qui est essentiel dans le cadre d'un plan stratégique misant sur le développement.

L'ouverture

En lien avec la notion de partage, cette valeur fait référence à l'acceptation de la diversité et à la capacité d'accueil de l'altérité. Elle se manifeste notamment dans l'échange et la concertation, la collégialité intergénérationnelle, la communication et la transparence.

L'authenticité

Cette valeur développe chez la personne l'affirmation de soi, la sincérité et l'honnêteté. Elle contribue au respect de soi et à son épanouissement personnel et professionnel, dans un contexte où le respect des autres est également important. C'est ce qui donne tout le mérite d'être vrai.

L'équité

Déjà exprimée explicitement dans plusieurs documents officiels, cette valeur fait référence aux notions de justice, d'équivalence et d'impartialité dans le traitement des personnes ou des dossiers et dans l'accomplissement des actions. Elle est particulièrement importante dans une organisation où l'évaluation est omniprésente.

La rigueur

Cette valeur fait référence à la capacité de développer et de faire progresser des idées de manière logique et en tenant compte des faits. Dans la transmission de sa pensée et de son savoir, l'exactitude et la précision des informations ajoutent à la validité de l'argumentation. C'est tout aussi important entre collègues qu'auprès des étudiants.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

En plus de former chaque étudiant dans un programme d'études correspondant à l'orientation professionnelle choisie, l'ordre collégial se doit formellement de contribuer à la formation intégrale de la personne. Le Cégep de Matane, pour mieux atteindre ce grand objectif, a énoncé dès 1995 les valeurs éducatives dominantes qui guideraient l'ensemble de ses agents éducatifs dans leurs contacts et leurs interventions auprès des étudiants. C'est le Projet éducatif, reflet d'un large consensus et inspirateur d'actions concrètes et multiples autour de trois grands axes : la communication et la maîtrise de la langue; la pensée autonome; le sens des responsabilités.

MOT DU PRÉSIDENT DU CA

Monsieur le Ministre,

C'est toujours avec beaucoup de fierté que je vous présente le rapport annuel du Cégep de Matane, notre institution d'enseignement supérieur en Matanie. À sa lecture, vous découvrirez le dynamisme, la passion, la créativité et la qualité des interventions qui animent les membres de notre communauté collégiale.

En 2014-2015, les membres du conseil d'administration ont été particulièrement heureux de constater l'aboutissement de projets majeurs initiés au cours de la dernière planification stratégique quinquennale, des projets essentiels au développement et au positionnement du cégep au cours des prochaines années. Citons en exemple l'obtention d'un Centre collégial de transfert de technologie dans le domaine de l'imagerie numérique, l'inauguration des nouveaux espaces en Soins infirmiers, l'adoption d'une nouvelle mouture du Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation, le déploiement de notre offre de formationà distance, l'expansion de l'offre de formation collégiale à la population de notre territoire d'intervention avec la consolidation de l'offre de formation au Centre matapédien d'études collégiales et l'élargissement de la proposition de formation collégiale technique au Centre d'études de la Haute-Gaspésie.

Monsieur le Ministre, la dernière année s'est aussi révélée une grande année de changements à la direction de l'établissement avec l'arrivée d'un nouveau directeur général et l'annonce du départ à la retraite du directeur des études. Ces changements ont pris encore plus d'ampleur avec la décision du directeur général de prendre congé afin de briguer un poste de député au parlement fédéral. Dans ce contexte, le conseil d'administration a demandé au directeur des études d'assurer l'intérim au poste de directeur général, formé un comité d'embauche d'un directeur des études devant entrer en fonction au cours de l'automne 2015 et amorcé les démarches d'embauche d'un directeur général. Au moment d'écrire ces lignes, madame Brigitte Chrétien a commencé son mandat à la direction des études du cégep et les démarches d'embauche d'un nouveau directeur général devraient nous permettre d'accueillir celui-ci avant la fin de l'année 2015.

La table du conseil s'est également penchée sur de nombreux autres dossiers à caractère organisationnel. C'est ainsi que nous avons adopté le rapport annuel 2013-2014 du collège, les bilans de l'année précédente, ainsi que les objectifs de travail annuels du directeur général et du directeur des études. Les membres du conseil ont aussi abrogé la Politique de Groupe Collegia et modifié la Politique concernant les frais de déplacement et le remboursement des dépenses; puis procédé à la révision du Règlement relatif aux conditions de vie au Cégep de Matane, du Règlement de l'immeuble de la résidence, du Règlement sur les droits afférents et du Règlement sur les droits de toute autre nature.

De nombreux dossiers touchant le cœur de notre mission éducative ont évidemment été traités par les membres du conseil d'administration. C'est ainsi que nous avons décerné de nombreuses attestations d'études collégiales (AEC) et recommandé à votre attention la délivrance de diplômes d'études collégiales (DEC) qui couronnent les efforts et la réussite de nos étudiants. Nous avons également accepté une proposition de calendrier scolaire pour la prochaine année, le bilan du Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation, le plan annuel d'évaluation des programmes et les modifications aux devis des programmes Soins infirmiers et Informatique. Et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons reçu et adopté le nouveau Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation 2015-2020.

Au plan financier, la table du conseil s'est préoccupée en cours d'année du suivi de nombreux dossiers, dont principalement l'adoption du budget de fonctionnement 2014-2015, du budget du fonds d'investissement 2014-2015 et du régime d'emprunt à long terme. Nous avons aussi adopté le rapport financier 2014-2015 du collège, les coûts de location de la résidence et confié le contrat de vérification externe à la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour trois ans avec possibilité de reconduction.

D'autres dossiers à caractère plus administratif ont aussi été soumis à l'attention des membres du conseil d'administration. Ainsi, nous avons adopté un plan quinquennal de maintien des actifs, confié au Centre collégial de services regroupés le mandat d'achat d'équipements d'impression, nous permettant ainsi de bénéficier d'économies substantielles, et accordé les budgets pour le renouvellement de laboratoires informatiques pour les programmes artistiques Photographie, Intégration multimédia et Animation 3D et synthèse d'images. D'autre part, nous avons choisi une institution financière, donné un contrat de surveillance et de sécurité pour les trois prochaines années et alloué un contrat de services professionnels à une firme d'architectes afin de préparer un projet de remplacement de portes et fenêtres.

Enfin, Monsieur le Ministre, les membres du conseil d'administration ont eu à appliquer une autre demande de compressions budgétaires de plus en plus difficiles à absorber, avant d'accepter un budget révisé. Comme vous le savez assurément, Monsieur le Ministre, ces compressions ont soulevé la colère de toute la communauté collégiale et de notre milieu en raison des impacts sur les services offerts à la population étudiante, sur notre capacité à assurer le développement de notre institution d'enseignement supérieur et sur l'économie des régions excentriques comme la nôtre.

À titre de président du conseil d'administration du Cégep de Matane, je souhaite vous rappeler, Monsieur le Ministre, que nous n'avons plus la marge de manœuvre nécessaire pour comprimer dans l'administration. Si nous voulons un Québec fort économiquement, en santé et innovant, il est primordial d'investir en éducation, en recherche et en développement.

Guy Desjardins
Président du conseil d'administration

Photographie : Mario Lévesque

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Photographie : David Nadeau

Monsieur le Président

J'éprouve beaucoup de satisfaction et de fierté à vous soumettre cette année le rapport des activités du Cégep de Matane. Il présente les actions de toute notre communauté pour accueillir, encadrer, soutenir, former et mener à la réussite nos étudiants en provenance de la région, du Québec et de l'international. Il fait également état de toutes les réalisations qui contribuent au développement éducatif, social, culturel et économique des milieux au sein desquels le Cégep de Matane intervient.

À la lecture de ce rapport, vous découvrirez un grand cégep de petite taille où l'accueil est chaleureux, l'atmosphère conviviale, l'encadrement personnalisé et l'environnement éducatif de grande qualité. Vous constaterez aussi le dynamisme, la créativité et la passion qui animent toute une équipe de pédagogues engagés dans l'éducation de notre jeunesse.

Monsieur le Président, l'année scolaire qui a pris fin le 30 juin 2015 a été marquée par l'aboutissement de projets très importants pour notre institution et son développement, mais aussi pour l'amélioration constante des services à la population que nous desservons au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Le déploiement de notre offre de formation à distance, qui augmente l'accès de la population de notre territoire à une formation collégiale de proximité, et notre importante contribution au FADIO, le regroupement interordres des institutions d'enseignement de l'Est du Québec dans un projet collaboratif en formation à distance, en sont des exemples concrets.

L'obtention d'un centre collégial de transfert de technologie en imagerie numérique confirme le positionnement et la coloration particulière du collège dans ce domaine, contribue à la croissance de l'intérêt pour la recherche chez nos enseignants et génère déjà d'importantes retombées dont profitent les entreprises québécoises et nos étudiants dans cinq programmes d'études techniques.

L'évolution de nos programmes aux plans pédagogique et technologique, ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces dédiés à l'enseignement, notamment en Soins infirmiers où nous avons reproduit une unité de soins du milieu hospitalier, illustrent bien l'importance que nous accordons à la qualité de la formation et de l'environnement dans lequel évolue notre population étudiante.

L'élaboration d'un nouveau Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite et de la diplomation a également occupé une grande place au plan de travail de la Direction des services éducatifs. Cette nouvelle mouture nous permettra encore mieux d'encadrer et de soutenir nos étudiants vers la réussite et l'obtention de leur diplôme ou de leur attestation d'études collégiales.

Toutes ces réalisations qui apparaissent à notre rapport annuel contribuent au positionnement du Cégep de Matane. Jumelées à nos efforts de recrutement constants au Québec et à l'international, où nous comptons maintenant une soixantaine d'ententes interinstitutionnelles, elles ont contribué à stabiliser notre clientèle dans un contexte de diminution du bassin démographique de la région. Pour la rentrée de l'automne 2014,

nous attendions 696 étudiants aux centres de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts, ainsi que 160 au Centre matapédien d'études collégiales (CMEC), dont une centaine dans les programmes relevant du Cégep de Matane.

Monsieur le Président, notre communauté collégiale a subi des compressions financières importantes et répétitives au cours des derniers exercices financiers. Solidairement avec les autres cégeps, nous avons aussi décidé de concentrer nos ressources à la réalisation de notre mission et de réduire les activités de reddition de comptes à leur plus simple expression. C'est dans cette foulée que nous avons reporté l'élaboration de notre Planification stratégique institutionnelle.

Certes, ces compressions ont entraîné des choix difficiles, mais elles ont aussi permis de créer un élan de solidarité institutionnelle hors du commun. Notre communauté collégiale a tenu deux journées de réflexion en novembre sur la thématique du développement régional et au terme de ces deux journées, les employés ont versé l'équivalent de deux journées de salaire à la Fondation du Cégep de Matane. Un don de plus de 52 000 $ pour la réalisation de projets spécifiques.

Louis Poirier
Directeur général par intérim

Photographie : Laurie-Edwidge Cardinal

Photographie : Geneviève Thibault

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rémi Massé, directeur général et président du comité exécutif
- Louis Poirier, directeur des études et membre du comité exécutif
- Guy Desjardins, représentant des entreprises
  Président du conseil et membre du comité exécutif
- Bruno Bibeau, représentant des entreprises
- Annie Fournier, représentante des diplômés
  Vice-présidente du conseil et membre du comité exécutif
- Jacques Lévesque, représentant des diplômés
- Françoise Daigle, membre des institutions d'enseignement universitaire
- Thérèse Sagna, représentante socioéconomique et
  membre du comité exécutif
- Brigitte Desrosiers, représentante socioéconomique
- Denise Richard, représentante des professionnels et
  membre du comité exécutif
- Marie-Noël Bouffard, représentante du personnel de soutien
- Steve Côté, représentant des enseignants
- Jean-Michel Simard, représentant des enseignants
- Poste vacant, représentant des commissions scolaires
- Myriam Charette, représentante des étudiants
- Édith Santerre, représentante des étudiants
- Suzanne Côté, représentante des parents
- Nathalie Tremblay, représentante des parents

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

- Louis Poirier, directeur des études - Président
- Jérôme Forget, cadre nommé par le conseil - Responsable de programmes
- Brigitte Chrétien - Cadre nommée par le conseil - Directrice du CMÉC
- Denise Richard, professionnelle nommée par le conseil -
  Responsable de programmes
- Philippe Leblanc, enseignant nommé par le conseil – Formation générale
- Étienne Du Berger, enseignant nommé par le conseil -
  Secteur technique - Coordonnateur
- Roch Nadeau, enseignant nommé par le conseil – Secteur technique - CMÉC
- Madone Lévesque, enseignante nommée par le conseil -
  Secteur préuniversitaire
- Danièle Noël, enseignante nommée par le conseil – Secteur technique
- Louis Ruelland, représentant du personnel de soutien technique
  nommé par le conseil
- Guylaine Vaillancourt, enseignante élue par ses pairs – Secteur technique
- Marie-Claude Tremblay, enseignante élue par ses pairs –
  Secteur préuniversitaire
- Catherine Boucher, professionnelle élue par ses pairs
- Julie Bérubé, professionnelle élue par ses pairs - Formation continue
- Jessica Ouellet, étudiante nommée par son association – Secteur technique
- Marilou Landry, étudiante nommée par son association –
  Secteur préuniversitaire

RÉALISATIONS AU PLAN STRATÉGIQUE

Photographie : Boris Plique

Notre Plan stratégique est un formidable outil de gestion qui guide nos décisions et nos actions dans l'accomplissement de notre mission d'offrir une formation de qualité et de contribuer au développement de notre milieu aux plans éducatif, culturel, social, économique, scientifique, technologique et environnemental.

Cinq enjeux définis en réponse aux attentes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la société québécoise et du milieu régional encadrent nos interventions. Chaque enjeu est présenté avec son orientation et les objectifs stratégiques sous-jacents. Pour chaque objectif, nous décrivons l'état d'avancement de nos réalisations au terme de l'année 2014-2015.

	Enjeux				
	Le positionnement stratégique institutionnel	**La réussite**	**Le soutien au développement local et régional**	**Les ressources de l'organisation**	**La recherche et le développement**
Orientations	Poursuite du positionnement stratégique institutionnel en fonction d'une plus grande attraction de clientèle étudiante, tant au secteur de la formation initiale qu'à celui de la formation continue.	Développement de stratégies et d'outils performants dans le cadre de la mise en œuvre concertée des plans de réussite annuels et triennaux.	Poursuite du mandat de soutien au développement local et régional, particulièrement aux plans socioéconomique et culturel.	Primauté au développement et au mieux-être des ressources humaines de l'organisation dans un environnement professionnel en forte mutation.	Concentration des efforts de recherche et de développement de façon à caractériser nos expertises et en réinvestir les fruits dans notre offre de formation, dans la prestation des services et dans le réseau économique régional.
Objectifs	Actualiser le positionnement stratégique des programmes d'études en accordant une attention particulière à ceux pour lesquels des difficultés sont prévisibles.	Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'amélioration de la réussite 2008-2011 en accordant une attention particulière aux outils d'analyse et d'accompagnement.	Contribuer à créer un environnement favorable à l'accueil d'entreprises dans les domaines d'expertise développés au cégep.	Créer un environnement qui favorise la communication, le fonctionnement en équipe et la reconnaissance de la contribution des pairs.	Mener à terme le projet d'un centre collégial spécialisé dans la création et les applications technologiques du divertissement numérique en tant que projet phare du cégep et du milieu.
	Développer de nouvelles avenues de formation, tant au niveau des produits que des modes d'enseignement, en réponse à des besoins clairement ciblés. Intégrer dans les pratiques les concepts du développement durable à transposer dans notre environnement.	Mettre en œuvre dès l'automne 2011 un nouveau Plan triennal qui prenne en compte les résultats qualitatifs et quantitatifs du précédent plan.	Poursuivre aux plans national et international les stratégies d'intervention pouvant entraîner des retombées significatives pour le cégep et pour le milieu régional. Soutenir le CMÉC dans l'implantation et la réalisation de son plan stratégique de développement.	Assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace de tous les volets du Programme de développement professionnel.	Assurer la R&D pédagogique et disciplinaire de manière à maximiser la qualité de l'offre de formation.

Photographie : Boris Plique

ENJEU
Le positionnement stratégique institutionnel

Le bilan des activités réalisées en 2014-2015 témoigne du dynamisme du Cégep de Matane et confirme l'importance du rôle qu'il joue dans son milieu, dans la région, au Québec.

Pour la rentrée d'automne 2014, le cégep prévoyait accueillir près de 800 étudiants, soit 696 à Matane et à Sainte-Anne-des-Monts, ainsi qu'une centaine dans ses programmes offerts au Centre matapédien d'études collégiales. Une augmentation significative de 8 % à Matane, générée principalement par les efforts de recrutement réalisés dans l'ensemble des régions du Québec et sur le marché français. Parmi les étudiants attendus à Matane, 32 % provenaient de la MRC de La Matanie et 68 % de l'extérieur de la région, notamment 40 % des autres régions du Québec et 28 % de l'étranger.

En septembre, le cégep a inauguré les nouveaux espaces dédiés à l'enseignement des Soins infirmiers en présence de ses partenaires du milieu de la santé. Initié en 2011, puis mûri et réfléchi en fonction de nouvelles tendances pédagogiques, ce projet s'inscrivait dans une démarche de recherche de l'excellence. Déjà réputée pour la qualité des résultats obtenus par ses diplômés aux examens de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ), l'équipe programme souhaitait maximiser le potentiel de réussite de ses étudiants en leur offrant une préparation de stage efficace dans un environnement d'apprentissage dynamique et stimulant reproduisant le milieu clinique. La concrétisation de ce projet évalué à 1,350 million de dollars a notamment impliqué une transformation complète des espaces pour construire une unité de soins avec quatre salles de traitements spécialisés attenantes, l'installation de mannequins-simulateurs de haute fidélité et la reconfiguration des salles de classe pour répondre aux exigences pédagogiques particulières du téléenseignement.

ORIENTATION

« Poursuite du positionnement stratégique institutionnel en fonction d'une plus grande attraction de clientèle étudiante, tant au secteur de la formation initiale qu'à celui de la formation continue »

Les efforts consentis depuis le début des années 2000 pour internationaliser la formation, développer la mobilité étudiante ainsi qu'enseignante et exporter notre savoir-faire ont modelé le Cégep de Matane en une institution d'enseignement supérieur ouverte sur le monde et l'accueil d'étudiants étrangers. Au cours de la dernière année, le cégep a reçu plusieurs délégations étrangères et conclu plus d'une dizaine de nouvelles ententes de partenariats internationaux, notamment avec la Belgique et la France, dont l'île de la Réunion et des institutions d'enseignement des régions de Bordeaux et de Rouen.

En octobre, nous avons accueilli le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche (MEESR), monsieur Yves Bolduc, venu annoncer à notre communauté collégiale qu'il lui accordait un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en reconnaissant le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) comme CCTT. En plus d'assurer le développement d'un centre de recherche exceptionnel et de maintenir une vingtaine d'emplois en recherche

Photographie : Service des communications et de l'information

appliquée, cette annonce a confirmé la spécialisation et l'excellence de notre institution d'enseignement supérieur dans un secteur de pointe de l'économie québécoise et bas-laurentienne.

En cours d'année, la MRC de La Matanie, la SADC de la région de Matane et la Ville de Matane se sont associées au cégep et au CDRIN pour créer un incubateur d'entreprises en imagerie numérique. Les diplômés de ce secteur souhaitant concrétiser un projet d'entreprise, ainsi que les entrepreneurs désireux de démarrer ou de faire évoluer leur entreprise pourront bénéficier de cette structure d'encadrement, d'un accès privilégié à ses équipements spécialisés, de services de recherche et de développement, ainsi que de soutien entrepreneurial et technique. Cette initiative, qui s'inscrit dans les nouvelles orientations de développement économique de la MRC de La Matanie et du Bas-Saint-Laurent, permettra à la région d'innover, de développer et de consolider son expertise dans ce domaine, tout en contribuant à son essor économique.

En novembre, nous annoncions à la population de La Matapédia que le ministre nous avait accordé l'autorisation permanente d'offrir le DEC Techniques de réadaptation physique au CMEC. Dans la foulée de cette annonce, la direction du campus et celle du cégep rendaient public un projet de réaménagement des espaces dédiés à l'enseignement du programme, travaux réalisés à l'été pour la rentrée d'automne 2015.

En janvier 2015, les représentants du cégep et du Campus de Shippagan de l'Université de Moncton annonçaient une entente DEC-BAC pour les diplômés du programme Techniques d'aménagement et d'urbanisme qui souhaitent poursuivre des études universitaires afin d'obtenir un baccalauréat en *Développement durable et zone côtière*. Tout en bénéficiant de bourses totalisant 5 000 $, l'étudiant empruntant ce parcours développera des compétences additionnelles visant à traiter des enjeux tels que l'aménagement durable, les changements climatiques, la pollution et la préservation des ressources naturelles, en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

À l'hiver 2015, les cinq cégeps de l'Est ont également conclu un partenariat en formation à distance dont le principal objectif est d'élargir l'accès au plus grand nombre de candidats des programmes accessibles à distance. Ainsi, notre programme Techniques de tourisme est dorénavant disponible à distance du Centre de Sainte-Anne-des-Monts, du CMEC, de tous les campus du Cégep de la Gaspésie et des îles, ainsi que des campus du Cégep de La Pocatière. À Matane, la population de notre milieu peut ainsi accéder à des programmes du Cégep de la Gaspésie et des Îles et de l'École des pêches et de l'aquaculture : Techniques de bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques d'aquaculture et Transformation des produits aquatiques.

Le Centre virtuel de formation de la Haute-Gaspésie propose quant à lui huit programmes d'études à la population, soit Tremplin DEC, Administration générale, Soins infirmiers, Techniques d'aquaculture, Techniques de bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de tourisme et Transformation des produits aquatiques. Vingt-quatre étudiants de la Haute-Gaspésie y poursuivent des études à la session d'automne 2015.

Les programmes artistiques ont toujours contribué au rayonnement et à la notoriété du Cégep de Matane. Au cours de la dernière année, le court métrage *Edgar* produit par des diplômés en Animation 3D et synthèse d'images a été couronné *Meilleur film 2015* lors du *Concours de courts métrages* étudiants organisé dans le cadre du Festival international du film d'animation de Montréal *Animaze*. Et le magazine *PhotoSolution* a retenu le portfolio de l'étudiante de collégial 3 en Photographie Laurie-Edwidge Cardinal pour publication dans les pages du magazine. Le portfolio de madame Cardinal a été sélectionné parmi tous les portfolios transmis par des étudiants finissants de toutes les institutions d'enseignement de la photo au Québec. De beaux hommages à la qualité de nos diplômés, mais aussi au travail des enseignants passionnés qui amènent leurs étudiants à se surpasser et à performer.

ENJEU
La réussite

LE PLAN DE LA RÉUSSITE

L'élaboration du nouveau Plan de l'amélioration de la réussite et de la diplomation, ainsi que la démarche de consultation l'entourant ont marqué l'année 2014-2015. Ainsi, plusieurs activités ont été proposées aux membres du comité consultatif des services éducatifs afin de faire émerger les grandes lignes du PIARD 2015-2020; le projet a par la suite fait l'objet de plusieurs consultations avant que sa version finale ne soit présentée au conseil d'administration du mois de juin.

Cette nouvelle mouture du plan de la réussite contient évidemment de nouveaux moyens à mettre en place. Pour chacun d'entre eux, nous avons identifié un responsable qui, dès l'automne 2015, devra produire un plan de travail quinquennal.

Quant aux mesures d'aide conservées, une évaluation rigoureuse de chacune a été effectuée conduisant à certaines modifications dans la formulation des objectifs, dans le choix des indicateurs ou encore dans les modalités de mise en œuvre.

La révision de nos mécanismes de suivi a quant à elle permit d'identifier les données nécessaires à l'analyse des résultats et de rendre plus efficient le processus de production et de compilation des données.

Plus spécifiquement, nous avons réalisé la rédaction du plan-cadre du cours *Renforcement en français* (601-012-50); poursuivi l'implantation du module *Tutorat par les pairs* dans Clara; promu la mesure *Accompagnement individualisé* au *Centre d'aide en français* auprès des étudiants à la formation continue et en formation à distance; et rédigé des activités d'accompagnement de la trousse de la *Pédagogie de la première session.*

Enjeux pour 2015-2016

Nous entendons poursuivre notre engagement envers les actions et les mesures d'aide efficaces mises en place. De plus, de nouveaux moyens contribuant à l'accueil et à l'intégration, au soutien à l'étudiant et à l'enrichissement éducatif seront initiés dans les cinq prochaines années. Pour ce faire, chaque personne identifiée comme responsable d'un élément se trouvant dans les points de mire 2015-2020 devra planifier ce qui se fera en 2015-2016 selon un tableau des priorisations, établir un plan de travail, former les équipes de travail et coordonner les actions.

Nos efforts convergeront notamment sur :

- l'accompagnement des étudiants à distance;
- l'expérimentation de différentes formules de parrainage;
- l'établissement d'un plan d'action pour améliorer les compétences des étudiants en langue seconde;
- la mise en œuvre d'une nouvelle formule pour soutenir la réussite de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature (EUFLEL);
- la réalisation d'activités aidant l'étudiant à confirmer son orientation professionnelle;
- l'amélioration de l'accès aux services existants et l'orientation vers les bonnes personnes;
- l'enrichissement du programme d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants;
- l'accompagnement des enseignants pour une meilleure intégration de stratégies d'enseignement;
- l'implication des étudiants dans le choix, l'organisation et la réalisation des activités parascolaires.

ORIENTATION

« Développement de stratégies et d'outils performants dans le cadre de la mise en oeuvre concertée des plans de réussite annuels et triennaux. »

LA FORMATION À DISTANCE

Au cours de la dernière année, nous avons planifié le déploiement de notre offre de formation à distance et instauré avec les cégeps de l'Est une collaboration permettant à des étudiants de leur milieu d'accéder à distance aux cours de formation spécifique de notre programme Techniques de tourisme. Ce partenariat permet aussi à la population de notre milieu d'accéder à distance aux cours de formation spécifique de plusieurs programmes de l'ÉPAQ et du Cégep de la Gaspésie et des Îles : Aquaculture, Transformation des produits aquatiques, Comptabilité et gestion et Bureautique.

L'association des cégeps de l'Est, des commissions scolaires de l'Est et de l'UQAR dans un projet de formation à distance interordres (FADIO) a également permis de partager des compétences, de proposer et de réaliser de nouveaux projets prometteurs. L'expertise développée dans ce créneau depuis plusieurs années confère au Cégep de Matane une autorité et une reconnaissance appréciable.

Enfin, toujours en Tourisme, le cégep a conclu un partenariat avec le College Heritage et le Cégep Beauce-Appalaches pour l'offre du DEC en Tourisme en téléenseignement à compter de l'automne 2015.

LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES

Le développement de nos programmes de formation a figuré au centre de nos préoccupations pédagogiques. Nous avons procédé en 2014-2015 à l'élaboration du devis du programme Administration générale, presque complété celui du programme Arts, lettres et communication et modifié le devis du programme Informatique.

Nous avons également poursuivi l'implantation des programmes Photographie, ainsi que Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images. Et nous avons initié l'évaluation de l'AEC Conseiller en sécurité financière, ainsi que de notre Politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Nous avons aussi procédé au bilan de l'implantation du programme Techniques de tourisme, qui prévoit une modification au devis du programme, ainsi que du programme Techniques de réadaptation physique.

D'autre part, nous avons introduit un nouveau processus d'analyse et de suivi des plans d'études qui a été bien accueilli par les enseignants des départements qui l'ont expérimenté.

LES OLYMPIADES DE LA VIE ACTIVE

En collaboration avec les Services aux étudiants, les enseignants en éducation physique ont organisé les *Olympiades de la vie active*, une traditionnelle compétition amicale qui a rassemblé près de 180 participants étudiants et employés au sein d'une dizaine d'équipes. Activités sportives, ludiques et intellectuelles composent le menu de l'activité qui remporte toujours un vif succès. À l'hiver 2015, les *Olympiades de la vie active* ont été remportées par l'équipe du programme Technologie de l'électronique industrielle.

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Afin d'encourager l'engagement étudiant, un contexte différent de réalisation de projets a été initié. C'est ainsi qu'un représentant de l'association étudiante a été invité à siéger au comité des activités étudiantes et que l'AECM a été conviée à collaborer à l'organisation de nombreuses activités.

Le Gala de la réussite a fait peau neuve pour devenir davantage le Gala de la persévérance, de l'engagement et de la réussite. Une nouvelle structure de prix a été implantée et, si on tient compte de la réponse des étudiants, celle-ci a été fort appréciée de la population étudiante. Pour la première année, le cégep a décerné des bourses de performance académique, de réalisation exceptionnelle et de modèle inspirant.

Avec une centaine d'étudiants bénéficiant de services adaptés, le collège a procédé à une réorganisation du travail des intervenants, assurant ainsi un meilleur service à l'étudiant et un meilleur soutien à l'enseignant.

L'intégration aux programmes de compétences en santé et sécurité au travail est fort avancée dans les programmes identifiés comme

Indicateurs de réussite

Indicateur 1 : taux de réussite des cours de la première session (TDR)		
	Moyenne des 10 cohortes A-2005 à A-2014	**Cibles A-2019**
Préuniversitaire et technique		
- TDR = 81 % - 100 %	79,8 %	80,7 %

Indicateur 2 : taux de réinscription au collège à la session 3		
	Moyenne des 9 cohortes A-2005 à A-2013	**Cibles A-2019**
Préuniversitaire et technique		
- MC-TP	72,4 %	73 %

Indicateur 3 : taux de diplomation 2 ans après la durée prévue		
	Moyenne des 7 cohortes A-2005 à A-2009	**Cibles A-2019**
Cohorte ciblée Cohorte observable en 2020		A-2019
Préuniversitaire		
- MC-MP	61,6 %	70 %
Technique		
- MC-MP	40,4 %	50 %

Légende : TDR : taux de réussite
MC : même collège TC : tous les collèges
MP : même programme TP : tous les programmes

Photographie : Andrée-Anne Savoie

ENJEU
Le soutien au développement local et régional

Le Cégep de Matane est un acteur de développement majeur dans la région au plan éducatif, mais également aux plans social, culturel et économique. Et en 2014-2015, le cégep a été très actif avec ses partenaires culturels, socioéconomiques et politiques

Au plan économique, la direction du cégep a participé aux activités du groupe stratégique de la Ville de Matane pour identifier des créneaux de développement pour la région; contribué à la création d'un incubateur d'entreprise dans le domaine de l'image numérique avec le CDRIN, la Ville, la MRC de La Matanie et la SADC de la région de Matane; et appuyé le démarrage d'une nouvelle entreprise en imagerie documentaire.

Spectacles, événements, expositions et conférences ont permis à la communauté collégiale et à la population régionale de bénéficier d'activités éducatives passionnantes, dont l'accueil du physicien Yves Sirois qui a présenté ses travaux sur le boson de Higgs.

Et au plan social, le cégep a signé une entente avec la Ville et la MRC pour l'offre de services d'accueil aux nouveaux arrivants (SANAM).

Dans le contexte des compressions budgétaires, le cégep a tenu deux journées institutionnelles de réflexion sur le développement régional sous la thématique *Ensemble pour l'Avenir!* Cette opération a mobilisé l'ensemble des employés ainsi que des étudiants et généré un resserrement des liens entre le cégep et le milieu qui lui a renouvelé son appui et son soutien.

ORIENTATION

« Poursuite du mandat de soutien au développement local et régional, particulièrement aux plans socioéconomique et culturel. »

Au plan culturel, le cégep s'est associé de très près à l'édition 2015 de la Fête de l'image en Matanie, *PHOS*, un événement culturel majeur qui promeut l'importance de l'image photographique et de l'image numérique en Matanie et au Bas-Saint-Laurent. Pour tous les enseignants et les étudiants qui fréquentent le cégep, particulièrement en Photographie, en Intégration multimédia, en Animation 3D et synthèse d'images ainsi qu'en Arts, lettres et communication, le festival de l'image *PHOS* est devenu un temps fort annuel leur permettant de s'immerger dans un bain culturel de premier ordre. *PHOS* contribue à faire de Matane un lieu unique pour la poursuite de ses études collégiales dans le domaine de l'image numérique.

CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES

La population étudiante du Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) est demeurée stable à 161 étudiants pour la rentrée d'automne 2014.

Le développement de l'offre de formation

La dernière année a permis au CMEC d'initier les travaux d'un comité de développement et de consolider son offre de formation. Avec l'autorisation permanente d'offrir le DEC Techniques de réadaptation physique, le campus a amorcé des travaux de réaménagement de ses espaces pour la rentrée d'automne 2015.

En plus d'offrir aux MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie de former une main-d'œuvre localement et de contribuer ainsi à la rétention des jeunes de ces régions, ce complément de l'offre de formation du CMEC rend plus accessibles encore les études supérieures dans La Matapédia, tout en permettant au centre collégial d'offrir de nouveaux services de qualité et d'agir comme partenaire du développement régional. D'autre part, l'autorisation d'offrir le DEC Techniques de réadaptation physique de manière permanente consolide la tâche d'enseignants et aide à conserver localement une main-d'œuvre spécialisée. C'est ainsi que six enseignants offrant des disciplines contributives au programme ont pu recevoir une permanence, que cinq physiothérapeutes ont obtenu un poste d'enseignant et qu'une technicienne a également été embauchée en support à l'enseignement.

L'équipe de pédagogues en place a aussi implanté la première année du programme Gestion de commerce, développé un cours dans le cheminement Tremplin DEC et expérimenté la formation à distance dans un cours de mathématique offert à des étudiants de Matane et d'Amqui. Et l'équipe de gestion du CMEC a annoncé à la population de La Matapédia la possibilité de compléter le DEC Techniques de tourisme à distance dès l'automne 2015.

La vie pédagogique et parascolaire

Comme tous les étudiants québécois, les étudiants qui fréquentent le CMEC portent avec intérêt un regard vers l'international et initient des projets leur permettant de s'ouvrir sur le monde. C'est ainsi que le Club entrepreneur CEE a effectué un séjour entrepreneurial en Suisse et qu'un groupe d'étudiants encadré par deux enseignants a préparé et réalisé un séjour de coopération internationale à Cuba à la fin de leur session d'hiver 2015.

Au printemps, le programme Sciences de la nature a mené pour une seconde année *La semaine des sciences*, alors que le programme Techniques de réadaptation physique a tenu une clinique de massage et que l'école-entreprise l'Arbre-à-Lettres du programme Gestion de commerces a organisé une vente de livres usagés destinée au grand public. Au cours de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat, les finissants en Comptabilité et gestion ont quant à eux invité madame Isabelle Fontaine à prononcer la conférence *Être un joueur d'équipe inspiré et inspirant* devant plus de 250 participants de La Matapédia.

L'enseignant en éducation physique a amené 25 étudiants à participer au *Prison Break* de Val-D'Irène, une course à obstacles de cinq kilomètres au cours de laquelle les amateurs de cross-country excellent.

Nous souhaitons souligner les résultats obtenus par l'équipe de bénévoles de la Fondation du CMEC sous la présidence d'honneur de monsieur Mathieu Tremblay, un diplômé du CMEC. Pour une autre année, cette équipe a dépassé son objectif de campagne en amassant près de 35 000 $.

CENTRE DE FORMATION COLLÉGIALE DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Au cours de la dernière année, une offre de formation à distance très intéressante a été proposée à la population de la Haute-Gaspésie. La population pouvait choisir parmi huit filières de formation différentes : Tremplin DEC, Soins infirmiers, Tourisme, Administration générale, Comptabilité et gestion, Bureautique, Aquaculture et Transformation des produits aquatiques.

La concrétisation de ce projet novateur de formation à distance, qui répond à un réel besoin d'accessibilité à la formation collégiale pour la population, a été possible à

Photographie : Service des communications et de l'information

la suite d'une mobilisation sans précédent du milieu et à la collaboration de partenaires-clés comme la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, La MRC de la Haute-Gaspésie et le réseau local de services de la Haute-Gaspésie du CISSS de la Gaspésie. Vingt-quatre étudiants poursuivent des études collégiales en Haute-Gaspésie à la session d'automne 2015.

GROUPE COLLEGIA

Groupe Collegia est le consortium des services de formation continue du cégep de la Gaspésie et des Îles, du Cégep de Matane et du Cégep de Rivière-du-Loup.

Pour le secteur Matane de Groupe Collegia, la dernière année a été marquée par le développement de son service aux entreprises ainsi que par l'offre de neuf attestations d'études collégiales, dont cinq à temps plein et quatre autres à temps partiel. Six de ces neuf programmes de formation ont été dispensés en faisant usage d'une formule de formation à distance.

En 2014-2015, Groupe Collegia secteur Matane a accueilli plus de 400 étudiants adultes au sein de ses différents programmes de formation crédités et près de 300 autres en formation sur mesure.

Service aux entreprises

Une vaste consultation menée auprès d'une cinquantaine d'entreprises de la région a permis de déceler leurs besoins réels de formation et d'y adapter notre offre de services. Cette opération nous a permis d'accroître substantiellement le nombre de contrats obtenus pour de la formation sur mesure en entreprise. La poursuite du développement du service aux entreprises sera au cœur du plan d'action pour 2015-2016.

Campus Arts et divertissement numérique (ADN)

Lors de sa quatrième année d'existence, le Campus ADN a reçu un nombre record de demandes d'admission et admis un nombre record d'étudiants. Aux trois programmes de formation - Animation 3D orientée jeu vidéo, Modélisation 3D orientée jeu vidéo et Design de niveaux de jeu - s'est ajouté un nombre important d'ateliers offerts en soirée. Cette augmentation de l'offre de formation spécialisée a mené à la création d'une nouvelle école : LA FORGE (www.laforge.pro). LA FORGE propose des classes de maître à distance pour développeurs de jeux vidéo. Les premières classes pilotes ont eu lieu au printemps 2015 et ont connu un vif succès.

Centre canadien de valorisation du diamant (CCVD)

Avec l'ouverture imminente de la mine Renard dans le Grand Nord québécois, le Centre canadien de valorisation du diamant s'est donné comme objectif de favoriser la transformation de diamants bruts au Québec.

L'équipe du CCVD a donc initié une rencontre avec les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations afin de les sensibiliser à l'importance des retombées économiques que pourrait générer la mise en place d'une filière diamantaire au Québec.

Suite a cela, les ressources du CCVD ont vérifié l'intérêt des diamantaires à l'établissement éventuel d'une taillerie au Québec et initié une rencontre avec Investissement Québec et la SOQUEM afin de valider la possibilité d'envisager un projet de taillerie au Québec.

Parallèlement à ces démarches, le CCVD a effectué la promotion de ses services auprès de Revenu Québec.

Étudiants inscrits en formation continue

	Étudiants inscrits
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps plein en présentiel	
Numérisation et archivage	20
Éducation spécialisée	19
Design de niveaux de jeux	25
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps plein et à distance	
Conseiller en sécurité financière (CVI)	42
Courtier immobilier résidentiel (CVI)	60
Sous-total	**166**
Programmes conduisant à une AEC offerts à temps partiel et à distance	
Conseils services financiers	112
Perfectionnement en architecture d'un réseau	38
Inspection municipale en bâtiment et environnement	69
Conseiller en assurance et rentes collectives de personnes	28
Sous-total	**247**
Total - Étudiants inscrits en formation créditable	**413**
Formation sur mesure	**282**
Grand total	**695**

Photographie : Geneviève Thibault

ENJEU
Les ressources de l'organisation

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif et sa répartition par catégories d'emploi

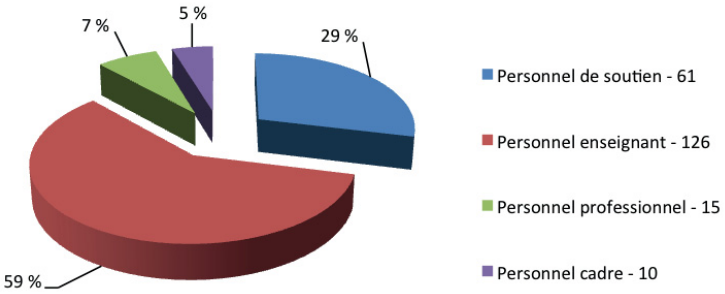

Les contrats de services comportant une dépense de 5 000 $ et plus déterminés par le Conseil du trésor

Le cégep a accordé à l'agence de sécurité Francheville un contrat de trois ans se terminant le 2 mars 2018. La valeur de ce contrat est estimée à 195 010,46 $ pour les trois années de sa durée.

RESSOURCES MATÉRIELLES

À l'hiver 2015, le conseil d'administration du cégep a accepté un plan quinquennal 2015-2020 de maintien des effectifs qui comprend notamment la réfection de sous-stations électriques, des portes et fenêtres, des toitures, des systèmes de ventilation, des systèmes électriques des résidences, de même que la relocalisation de la station de pompage de l'eau potable ainsi que le remplacement de la génératrice.

ORIENTATION

« Primauté au développement et au mieux-être des ressources humaines de l'organisation dans un environnement professionnel en forte mutation. »

La croissance de l'effectif

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015 n'excède pas celui de la période correspondante de 2014.

Les travaux prévus à cette planification ont été initiés au cours de la dernière année avec la réfection des sous-stations électriques.

Résultats de l'exercice financier terminé le 30 juin 2015

	Enseignement régulier $	Formation continue $	CCTT	Services auxiliaires et autres $	Total $
Revenus					
Résultats de l'analyse du ministère de l'année antérieure	(1 935)	84			(1 851)
MEESR - Transfert pour l'exercice courant	12 622 789	1 277 575	150 000		14 050 364
MEESR - Subventions liées la réforme	(60 584)				(60 584)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		107 720			107 720
Autres organismes du gouvernement du Québec	66 320	118 381		10 150	194 851
Subventions du gouvernement fédéral	23 162			209 151	232 313
Autres organismes	33 639	26 340		39 981	99 960
Droits d'inscription et de scolarité	128 791	186 314			315 105
Ventes de biens et de services	87 335	368 579		306 389	762 303
Locations	18 189	1 056		920 153	939 398
Autres revenus	138 456			45 006	183 462
Total	**13 056 162**	**2 086 049**	**150 000**	**1 530 830**	**16 823 041**
Charges					
Salaires et avantages sociaux	11 150 415	1 480 524		255 166	12 886 105
Coûts de convention	506 083				506 083
Communications et informations	258 199	98 041		10 336	366 576
Fournitures et matériel	847 037	54 880		39 015	940 932
Services, honoraires et contrats, locations	863 483	72 097	150 000	677 448	1 763 028
Autres dépenses	108 965	26 102		(1 762)	133 305
Total	**13 734 182**	**1 731 644**	**150 000**	**980 203**	**16 596 029**
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges avant imputation	(678 020)	354 405		550 627	227 012
Imputation	(624 000)	275 000		349 000	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges après imputation	(54 020)	79 405		201 627	227 012

Photographie : Geneviève Thibault

Photographie : Service des communications et de l'information

FONDATION DU CÉGEP DE MATANE

La Fondation du Cégep de Matane a initié sa campagne de financement 2015-2018 au printemps 2015 sous la présidence d'honneur de monsieur Martin Desrosiers, directeur général de la Caisse Desjardins de La Matanie.

Son objectif est de recueillir 300 000 $ au sein de la communauté afin de soutenir des projets d'avenir, notamment le recrutement d'étudiants de l'extérieur de La Matanie et le développement du transport étudiant.

Dans le cadre de journées de réflexion tenues en novembre 2014, les employés du Cégep de Matane ont versé l'équivalent de deux jours de salaire à la Fondation du Cégep de Matane, soit la somme de 52 000 $.

Au cours de l'année 2014-2015, la fondation a retourné à la communauté collégiale 48 610 $ grâce à son programme de bourses.

Programme de bourses

- Bourse d'Excellence Rodrigue-Tremblay 5 000 $
- Bourses d'Excellence 11 500 $
  - Excellence académique
  - Excellence Louis-David-Michaud
  - Engagement étudiant
  - Performance académique
  - Réalisation exceptionnelle
  - Modèle inspirant
- Bourses Projet éducatif 8 810 $
  - Sciences de la nature : Terre et mer Québec
  - Soins infirmiers : Stages en soins spécialisés et congrès de L'OIIQ
  - Technologie de l'électronique industrielle : Stage en France
  - Photographie : Projet pédagogique Montpellier
  - Photographie : Reportage photographique Gaspésie-Côte-Nord
- Bourses d'accueil 1 000 $
- Bourses de soutien 300 $
- Programme de projets communautaires
  - Navette taxi cégep-centre-ville 20 000 $
  - Équipes sportives Les Capitaines 2 000 $

Photographie : Andrée-Anne Savoie

ENJEU
La recherche et le développement

Au cours de la dernière année, vingt enseignants des programmes Animation 3D et synthèse d'images, Intégration multimédia, Informatique, Tourisme, Photographie et Électronique industrielle ont collaboré à la réalisation de projets de recherche en collaboration avec le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN).

Voici les retombées générées par le CDRIN qui fait partie du réseau des centres collégiaux de transfert de technologie depuis octobre 2014.

- Diversification dans l'utilisation des systèmes de capture de mouvements
- Réalité virtuelle et augmentée
- Numérisation 3D
- Technologies numériques pour le tourisme
- Outils pédagogiques

- Aide technique
  - Utilisation et optimisation des techniques de capture
  - Productions commerciales à haute valeur ajoutée

ORIENTATION

« Concentration des efforts de recherche et de développement de façon à caractériser nos expertises et en réinvestir les fruits dans notre offre de formation, dans la prestation des services et dans le réseau économique régional. »

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE

Le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) est un organisme sans but lucratif créé par le cégep en 2007 afin d'accompagner l'industrie de l'imagerie numérique dans son développement. Il offre à cette industrie de pointe des services de recherche, de l'aide technique et des formations spécialisées.

- Recherche
  - Amélioration et hybridation des systèmes de capture de mouvements
  - Amélioration et automatisation des pipelines de production

- Formations spécialisées
  - Capture de mouvements
  - Réalité augmentée et virtuelle
  - Pipeline de production

Voici le bilan d'opération du centre de recherche.

Développement

- Accréditation comme centre collégial de transfert de technologie (CCTT)
- Démarrage de treize projets de recherche et de développement.
- Réalisation de sept projets d'aide technique.
- Obtention d'un financement de Développement économique Canada dans le cadre d'un projet majeur d'acquisition d'immobilisations comprenant notamment un numériseur de haute capacité de type IBML.

Volume d'affaires en cours

- 1 225 996 $

Retombées sectorielles

- Dix entreprises québécoises initiées aux outils technologiques du CDRIN.
- Cinq entreprises ont intégré les outils technologiques du CDRIN.
- Cinq entreprises clientes issues d'autres secteurs que celui du divertissement.
- Développement d'une nouvelle technologie générant une croissance chez les clients.

Retombées régionales

- Quinze entreprises régionales informées des services du CDRIN.
- Cinq entreprises clientes issues des deux secteurs économiques régionaux ciblés.
- Démarrage d'une entreprise bénéficiant de l'aide technique du CDRIN.

Retombées collégiales

- Collaboration au développement et à l'offre d'une attestation d'études collégiales unique avec Groupe Collegia : Capture de mouvements.
- Placement de neuf stagiaires en entreprise.

Retombées organisationnelles

- Dix-neuf employés.
- Maîtrise de quatre nouvelles technologies de pointe : Faceshift, Black-Traxx, Dynamixyz, Caméra virtuelle.
- Cinq publications.

Implication des enseignants en recherche

- Animation 3D et synthèse d'images 6
- Intégration multimédia 5
- Tourisme 2
- Informatique 4
- Électronique industrielle 1
- Photographie 2

Présence des étudiants

Accueil de 45 stagiaires provenant de six programmes

- Animation 3D et synthèse d'images 20
- Intégration multimédia 6
- Tourisme 1
- Informatique 15
- Électronique industrielle 2
- Autre 1

Retombées dans l'enseignement

- En formation initiale
  - 39 cours intégrant de nouvelles activités de formation
  - 19 formations avec les équipements ont touché 686 étudiants
- En formation continue
  - Offre de l'AEC de spécialisation Capture de mouvements
  - 15 étudiants diplômés

Activités d'information

- 1 288 visiteurs rejoints
- Visites éducatives
  - 17 activités tenues pour des établissements scolaires
  - 11 activités organisées pour des partenaires internationaux

- Visites d'affaires
  - 27 visites organisées pour des entreprises et des centres de recherche
  - 19 visites réalisées pour des organismes régionaux

Photographie : Jean-Marc Phillion

LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE

Photographie : Geneviève Thibault

Provenance des demandes d'admission en formation initiale

• Automne 2013

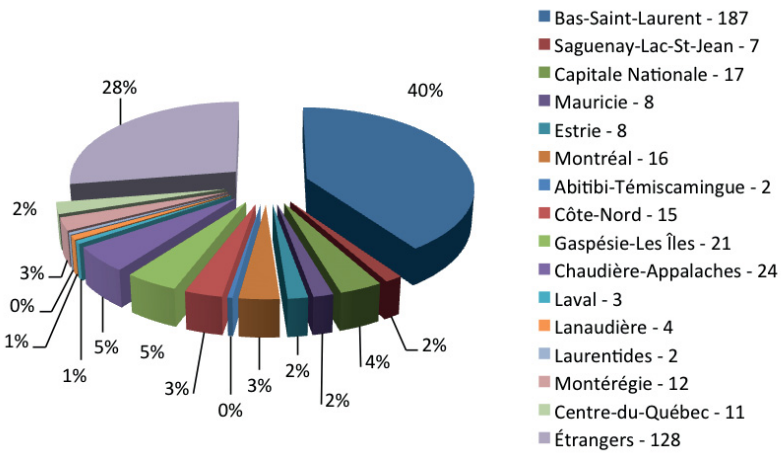

• Automne 2014

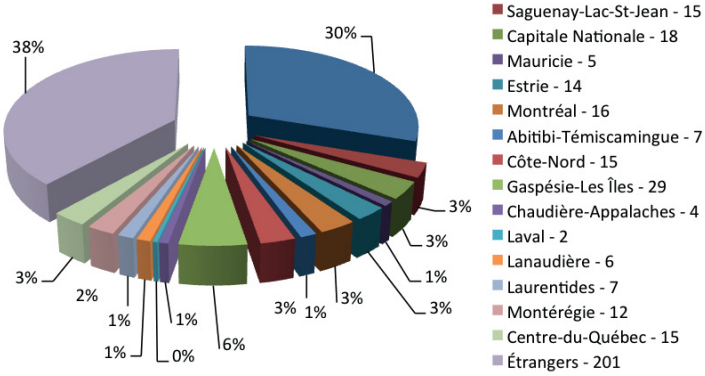

Demandes d'admission en formation initiale

	A13	A14
Programmes préuniversitaires		
Session d'accueil et d'intégration	29	
Session de transition	11	
Tremplin DEC		37
Sciences de la nature	16	16
Sciences humaines	56	45
Arts, lettres et communication	5	4
Sous-total préuniversitaire	**117**	**102**
Programmes techniques		
Gestion et exploitation d'entreprise agricole		
Soins infirmiers	65	45
Techniques d'aménagement et d'urbanisme	17	15
Technologie de l'électronique industrielle	21	23
Techniques de comptabilité et de gestion	4	1
Techniques de tourisme	80	84
Techniques de l'informatique	48	39
Administration générale (module informatique)		
Photographie	57	51
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	93	125
Techniques d'intégration multimédia	41	42
Sous-total technique	**426**	**425**
Total	**543**	**526**

Photographie : Geneviève Thibault

Étudiants inscrits en formation initiale

	Étudiants inscrits Automne 2011	Étudiants inscrits Automne 2012	Étudiants inscrits Automne 2013	Étudiants inscrits Automne 2014
Programmes préuniversitaires				
Sciences de la nature	49	36	28	28
Sciences humaines	61	63	73	71
Arts et lettres	19	12	0	0
Sous-total	**129**	**111**	**101**	**99**
Programmes techniques				
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	8	5	1	1
Soins infirmiers	57	62	67	64
Techniques d'aménagement et d'urbanisme	7	10	10	13
Technologie de l'électronique industrielle	29	30	30	45
Techniques de tourisme	42	42	59	78
Techniques de l'informatique	35	36	43	42
Photographie	88	82	75	74
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	132	126	117	140
Techniques d'intégration multimédia	45	45	59	70
Sous-total	**445**	**438**	**461**	**527**
Tremplin DEC	35	23	30	26
Total	**609**	**572**	**592**	**652**
Centre matapédien d'études collégiales				
Sciences humaines	33	27	47	34
Techniques de réadaptation physique	20	30	43	47
Sous-total	**53**	**57**	**90**	**81**
Grand total	**662**	**629**	**682**	**733**

Prêts et bourses 2014-2015

	Cégep de Matane	Centre matapédien d'études collégiales
Cas soumis	286	84
Prêts consentis	231 (81 %)	68 (81 %)
Refus	55 (19 %)	16 (19 %)
Bourses consenties	158 (55 %)	47 (56 %)
Total des prêts et bourses	**1 166 552 $**	**264 976 $**
Moyenne par élève		
Prêts	2 225 $	1 966 $
Bourses	4 092 $	2 792 $
Aide totale	2 993 $	2 304 $

Photographie : Daphnée Rouleau, Rémy Dussud, Roxanne Jobin

Étudiants fréquentant le Cégep de Matane en 2014-2015

Formation initiale*

- Cégep de Matane	652
- Centre matapédien d'études collégiales (CMEC)	81
Sous-total	**733**

Formation continue

- Formation créditée	413
- Formation sur mesure	282
Sous-total	**695**
Total	**1 428**

* Données au 20 septembre 2014

Provenance des étudiants inscrits en formation initiale à l'automne 2014

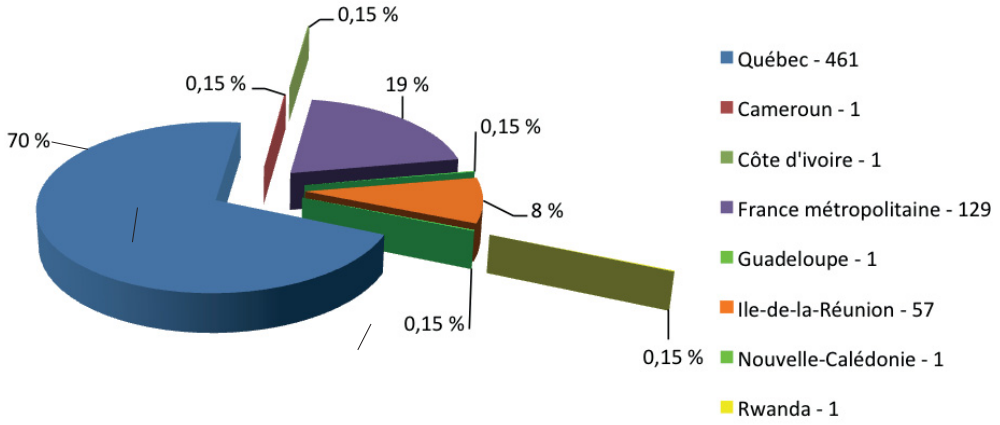

Photographie : Andrée-Anne Savoie

Taux de réussite des cours par programme

Taux moyen de réussite des cours par programme par session	
Automne 2014	89,45 %
Tremplin DEC	64,35 %
Soins infirmiers	93,61 %
Sciences de la nature	96,30 %
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	95,59 %
Technologie de l'électronique industrielle	89,90 %
Sciences humaines	88,51 %
Techniques de tourisme - Mise en valeur de produits touristiques	93,25 %
Techniques de l'informatique - Informatique de gestion	76,34 %
Photographie	89,58 %
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	90,67 %
Techniques d'intégration multimédia	89,45 %

Hiver 2015	89,67 %
Tremplin DEC	79,58 %
Soins infirmiers	94,41 %
Sciences de la nature	99,37 %
Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	89,39 %
Technologie de l'électronique industrielle	88,79 %
Sciences humaines	94,06 %
Techniques de tourisme - Mise en valeur de produits touristiques	91,89 %
Techniques de l'informatique - Informatique de gestion	89,71 %
Photographie	87,06 %
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	86,79 %
Techniques d'intégration multimédia	89,67 %

Médaille d'excellence académique du Gouverneur général du Canada
Olivier Martel, étudiant en Sciences de la nature

Bourses Louis-David-Michaud
Audrey Gagné, étudiante en Sciences de la nature et Élisabeth Gauthier, étudiante en Sciences humaines

Bourse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Luce Poirier Turcotte, étudiante en Soins infirmiers

Prix Persévérance de la langue française
Roger Roy, étudiant en Photographie. Il est accompagné de monsieur Louis Poirier, directeur des études et des Services éducatifs

Bourse d'excellence Rodrigue-Tremblay pour études universitaires - Cégep de Matane
Pascal Beaulieu, étudiant en Électronique industrielle

Pascal était en stage au moment du Gala.
Sur la photographie : madame Carole Castonguay, mère de Pascal et monsieur Paul Gauthier, président du ca de la Fondation du Cégep de Matane

Bourses Techniciens par excellence

- Tourisme - Meggie Torresan
- Aménagement du territoire et urbanisme - Valérie Dionne
- Soins infirmiers - Julie Séguin
- Électronique industrielle - Pascal Beaulieu
- Informatique - Alex Thériault Pineault
- Photographie - Clément Santamaria
- Animation 3D et synthèse d'images - Mélanie Chatain
- Intégration multimédia - Samuel Bertrand

Bourses d'engagement de vie étudiante

- **Culturel/Artistique**
  Thibaut Ketterer, étudiant en Photographie
- **Sportif/Culturel**
  Daphnée Rouleau, étudiante en Électronique industrielle
- **Sportif**
  Quentin Juhel, étudiant en Animation 3D et synthèse d'images
- **Social/Communautaire**
  Vincent Noël-Boivin, étudiant en Soins infirmiers

Bourses Modèle inspirant

- Jérémie Lessard, étudiant en Électronique industrielle

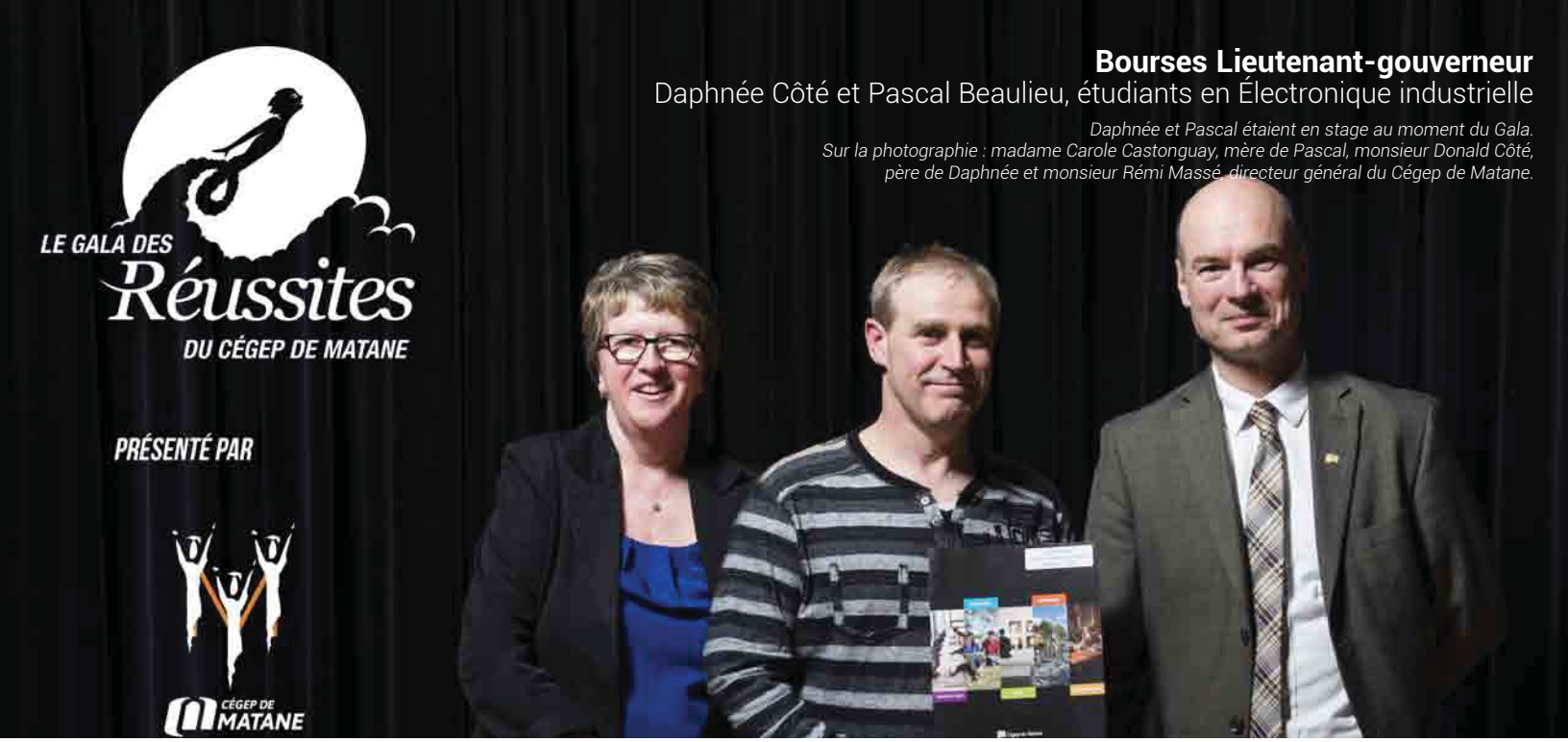

Bourses Lieutenant-gouverneur
Daphnée Côté et Pascal Beaulieu, étudiants en Électronique industrielle

Daphnée et Pascal étaient en stage au moment du Gala.
Sur la photographie : madame Carole Castonguay, mère de Pascal, monsieur Donald Côté, père de Daphnée et monsieur Rémi Massé, directeur général du Cégep de Matane.

Bourses Réalisation exceptionnelle

- Meggie Torresan, étudiante en Tourisme
- Maude Boudreau, étudiante en Sciences humaines

Bourse de l'Ordre militaire et hospitalier Saint-Lazare de Jérusalem
Suzanne Thériault, étudiante en Soins infirmiers

Bourses performance académique / Réussite académique

- Marie-Andrée Tremblay, étudiante en Sciences humaines
- Sabrina Langlois, étudiante en Éducation spécialisée
- Myriam Charrette, étudiante en Soins infirmiers
- Marc-Antoine Couture, étudiant en Informatique
- Roxanne Jobin, étudiante en Photographie

CODE DE DÉONTOLOGIE

En 2014-2015, aucun cas de manquement aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été relevé.

Préambule
Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Définitions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :
- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de Matane;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :
- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :
- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Photographie : Claire Laquay, Meggie Després

Photographie : Camille-Marie Marciano, Myriam Létourneau

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur. Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. Conseil de discipline

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Photographie : Jessica Déziel, Josianne Pelchat, Wendy Parisé

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998.

ANNEXE « A »

Règles relatives à la divulgation et à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration

1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujetti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et à l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé.

En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujettit le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE « B »

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12. . . .

En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) Article 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- s'abstenir de voter;
- après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression « lien d'emploi » au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- lien d'emploi :
  toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- catégorie d'employés :
  les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- condition de travail :
  tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) Article 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges

d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE « C »

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :
12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

. . .

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

- Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

Photographie : David Plourde, Khalil Mohamed Aaouatif

Ce rapport annuel est une production du Service des communications et de l'information

Édition et rédaction
Brigitte Lavoie
Responsable du Service des communications et de l'information

Éditique et infographie
Maryse Labrie
Technicienne en arts graphiques

Photographies de la page couverture : Boris Plique, Cédric Queland, Fanny Hedin, Hugo Rodriguez, Jonathan Grondin, Laurie-Edwidge Cardinal, Marie-Ève Bélanger, Maude Fournier Service des communications et de l'information, Thibaut Ketterer.

CÉGEP DE MATANE
› Partagez nos passions!